

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Avril

## FRANCE & RUSSIE

Le *Matin* publie le curieux récit suivant :

Le hasard, le pur hasard, nous mettait ces jours-ci en face d'un diplomate attaché à l'une des grandes ambassades européennes du tsar, et dont nous avons fait la connaissance lors d'un récent voyage en Russie.

— Qu'est-ce que vous faites à Paris, mon cher comte ?

— Rien. Je vais au Concours hippique. J'use un petit congé.

Ainsi s'engagea l'entretien. Il dévia aussitôt dans la politique.

— Hé bien, que se passe-t-il donc chez vous ? La Russie se remet bien avec l'Allemagne ? Telle fut notre première question.

— Mon cher monsieur, répondit notre interlocuteur, je n'ai rien à vous dire, je ne veux pas voir mon nom imprimé dans les journaux. Chez nous, comme vous dites, on ne permet pas aux diplomates d'introduire le public dans les coulisses du gouvernement.

Cependant, si vous voulez me promettre, mais là, sérieusement, de ne pas me nommer, je puis, non pas vous rien révéler, mais vous donner des indications, vous soumettre des réflexions qui sont à la portée de tout le monde et qui ne constituent aucune indiscrétion ?

— C'est convenu. Quoique ces interviews anonymes paraissent généralement faites de chic et dans les bureaux des journaux.

— Hé bien, exposez-vous à ce péril ou bien parlons d'autre chose.

— Va pour le péril.

— Vous autres Français, vous êtes étonnants. Vous avez des jalousies de femme. Il ne vous suffit pas que la Russie vous fasse les yeux doux. Vous voudriez encore qu'elle fit la grimace à l'Allemagne. C'est trop demander. Notre empereur veut la paix. La paix consiste, je suppose, à être bien avec tout le monde. Il n'achètera pas l'amitié de

la France par l'animosité de l'Allemagne, et vice versa.

Nous avons avec l'Allemagne des rapports de voisinage immédiat. Les agriculteurs, les industriels russes, aussi bien que les agriculteurs et les industriels allemands, ont intérêt à ce que le régime commercial entre les deux empires soit aussi supportable que possible et n'impose à personne des sacrifices inutiles. Voilà pourquoi un traité vient d'être signé entre l'Allemagne et la Russie. Voilà pourquoi un traité va être signé entre l'Autriche et la Russie.

Ces traités sont commerciaux. Dire qu'ils ne rendront pas plus cordiales les relations politiques entre leurs signataires serait dire que la politique est indépendante des intérêts matériels, ce qui serait une bêtise.

Oui, il est certain que si vous considérez la cordialité russe vis-à-vis de l'Allemagne comme une sorte de vol fait à l'entente franco-russe, il y a pour vous un petit point noir du côté de l'Est.

La signature d'un traité commercial entre la Russie et l'Allemagne, avec les concessions réciproques qu'il comporte, est de nature à faire renaître des sympathies entre les deux peuples, et par conséquent entre les deux cours.

Est-ce que les traités de 1864 n'ont pas été la base d'une alliance anglo-française qui a duré autant que le second empire et dont les effets ne sont pas tous éteints ?

La France, pour le moment, est protectionniste et, par conséquent, opposée aux traités de commerce. Je ne l'en blâme pas. Peut-être, probablement, sûrement même, les conditions de sa vie économique exigent qu'elle se protège par des barrières douanières. Mais elle ne peut imposer son système aux autres nations et elle doit en subir les résultats politiques quels qu'ils soient.

On comprend parfaitement en Russie le courant d'opinion qui vous emporte. On ne vous en veut pas pour cela, et, quoi qu'en disent vos libres-échangistes, on ne vous en aime pas moins. Mais on ne peut pas se

condamner à ne faire des affaires avec personne parce qu'il ne vous plaît pas de faire des affaires avec les autres.

En résumé, pour vous faire plaisir, jamais la Russie ne se brouillera avec l'Allemagne. Il lui faudrait des raisons plus intimes et plus personnelles.

Et puis, il y a autre chose. On est inquiet chez nous des attentats de vos anarchistes et des progrès de vos socialistes, qui, vus de loin, nous paraissent appartenir au même parti, les uns étant des théoriciens et les autres des praticiens.

Oh ! dit en continuant notre interlocuteur pour répondre à l'objection qu'il voyait poindre, je sais. Vous allez me parler des nihilistes et m'objecter que nous avons de l'avance sur vous. D'abord, grâce à l'implacable sévérité d'Alexandre III, nous en avons à peu près fini avec les nihilistes. Et les dangers que nous avons courus nous rendent précisément plus susceptibles et plus exigeants. Votre gouvernement fait ce qu'il peut. On rend justice à sa fermeté. Mais il n'en est pas moins vrai que la répression des attentats dépend chez vous du bon plaisir du jury, et que vous n'êtes jamais sûrs de vos jurys. Il n'en est pas moins vrai que, lorsque des théories subversives sont discutées devant vos tribunaux, on trouve chez vous des littérateurs pour les endosser et pas des juges pour condamner, séance tenante, ces littérateurs, comme cela se passerait inévitablement chez nous.

Enfin, et pour vous vider tout mon sac, je vous dirai ceci : il s'est introduit en France des habitudes de publicité à outrance, de divulgations diplomatiques qui nous paraissent, à nous autres barbares, la négation de toute espèce de gouvernement. On cause trop, on écrit trop, on parle trop de choses qu'on ne connaît pas et qu'en tous cas on ne devrait point connaître.

En Russie, un préfet de police, un ancien ministre, un fonctionnaire quelconque qui raconterait au public, en sortant de fonctions, ce qui s'est passé sous leurs yeux pendant qu'ils faisaient partie de l'administra-

tion, iraient finir leurs jours en Sibérie sans que personne, ni eux-mêmes, parussent surpris. En France, ceux qui sont écartés de l'autel espèrent y remonter en profanant le tabernacle.

Comment voulez-vous que, dans de pareilles conditions, les fonctionnaires de notre chancellerie parlent à cœur ouvert et s'engagent, assurés qu'ils sont d'être obligés de continuer avec Paul la conversation qu'ils ont entamée avec Pierre, et n'étant pas le moins du monde certains que Paul pensera comme Pierre ? Vous ne saurez jamais ce que vous coûtent l'instabilité ministérielle et l'insécurité des rapports qui en est le résultat.

Laissez-moi vous raconter une histoire que connaissent bien des initiés et qu'on ignore, je le crois, en France.

Avant Cronstadt, avant l'intervention en 1875 du tsar, s'opposant à une agression que l'Allemagne méditait contre la France, avant même vos désastres de 1870, il s'est trouvé des hommes qui non seulement ont rêvé une entente entre la Russie et la France, mais qui encore ont travaillé activement à la faire aboutir.

Au premier rang parmi eux était M. Théophile Franceschi, mort il y a deux ans, après Cronstadt, c'est-à-dire emportant la joie d'avoir assisté au succès de son œuvre.

En prenant, il y a trente ans, à Bruxelles, la direction du journal le *Nord*, Théophile Franceschi avait, pour ainsi dire, prophétiquement tracé le programme qui devait triompher à Cronstadt, puis à Toulon, puis à Paris : rapprocher les deux peuples par des intérêts permanents.

Il rencontra des résistances non seulement en France, mais aussi en Russie, et non seulement parmi les hommes d'Etat, mais plus haut encore. Il correspondait directement avec l'empereur, et, peu de temps avant l'attentat dont il devait être victime, Alexandre II lui adressait une lettre qui, à l'époque, pouvait paraître presque puérile. Je ne puis vous dire de mémoire les termes

ser dans le vide. Ma chute fut amortie par des haies touffues qui poussaient le long des talus de l'abîme. Néanmoins je roulai jusqu'au fond... où j'arrivai déchiré et meurtri... Mais j'étais libre, libre après six mois d'enfer, et je ne sentais pas mes blessures... Au jour, j'avais mis une grande distance entre Tétouan et moi...

A cet endroit de son récit, Pierre fit une légère pause pour reprendre haleine, car il parlait d'une voix rapide, hoquetante, par phrases scandées, écourtées, comme s'il les cherchait une à une.

De grosses gouttes de sueur lui perlaient au front, une fatigue évidente se lisait sur ses traits.

Angèle n'avait pas bougé. Et jusqu'alors, aucun geste, aucune contraction de son visage n'était venu indiquer qu'elle ressentait la moindre impression de ce qu'elle entendait.

Pierre continua :

— L'air de la liberté avait subitement apaisé ma folie... mais une idée dominante emplissait mon cerveau... A tout prix je voulais retrouver le lieu où vous aviez été ensevelies toutes les deux... Je ne songeais même plus que les flots avaient dû vous servir de linceul... J'atteignis le bord de la mer... Un vaisseau corsaire se disposait à mettre la voile pour l'Angleterre afin de vendre le produit de ses largins... Le capitaine consentit à m'y engager comme manœuvre... Trois semaines après nous jetions l'ancre devant Portsmouth... Aussitôt débarqué je commençai mes recherches. Je m'informai si quelque navire, en voguant dans les parages où avait sombré l'*Etoile-du-Sud*, n'avait pas recueilli le corps d'une femme et d'un enfant.

Mais l'événement était déjà ancien, on s'en souvenait à peine. Plus, ô malheur, j'appris qu'on connaissait mon départ de Tétouan sur le vaisseau corsaire, et qu'on avait envoyé mon signalement en Europe dans toutes les villes, avec ordre de m'arrêter comme un être dangereux et de me réintégrer dans une maison de fous.

— Dans une maison de fous ! répéta encore Angèle.

— Je prenais donc les plus grandes précautions pour ne pas me faire découvrir. Une nuit, je venais de m'asseoir dans une taverne où des matelots étaient attablés avec des bourgeois de la ville... lorsque soudain j'entendis prononcer deux noms, Pierre !... Angèle !... Celui qui parlait racontait une histoire... Il disait qu'il y avait quelques mois déjà, une femme aux allures singulières, se donnant comme naufragée, lui avait offert en vente une alliance, mais que, sur certaines questions qu'il s'était vu forcé de lui poser, elle avait fini sans qu'il ait pu savoir qui elle était... Cette bague il l'avait encore... Je demandai à l'individu, un joaillier, à voir cet anneau, prétextant que je serais à même, peut-être, de le renseigner à ce sujet. Il me la montra. Je reconnus son alliance ! Tu étais vivante ! Je te verrais encore pour t'aimer t'adorer comme par le passé !... Je sortis de la taverne chantant et riant comme un fou, mais un fou de joie, cette fois !... Et dès ce moment je jurai de le retrouver, dussé-je parcourir le monde entier.

Alois commença pour moi une existence sans trêve ni repos... allant de ville en ville, implorant pour vivre la charité publique... marchant sur les routes, tantôt sous les ardeurs puissantes du

soleil qui me brûlait la peau et fondait mon cerveau, tantôt par le froid intense... au milieu des neiges amoncelées qui gelaient et raidissaient mes membres, m'abattant comme une masse inerte dans les fossés du chemin !... Mais il me fallait te retrouver en quelque lieu que tu fusses, et cette pensée ranimant mon courage, anéanti, brisé, me soutenant à peine, je me remettais en route. Je ne m'approchais des centres peuplés qu'avec la plus grande circonspection... Cependant, malgré toutes mes précautions, plusieurs fois je fus repris, et sans vouloir m'écouter on me rejeta au fond d'un cachot, ou l'on me chargea de fers... et l'on me frappa soi-disant pour me mater ! Oh ! les bourreaux !

Et une poignante expression d'angoisse se peignit sur son visage, comme s'il eût encore senti sur ses chairs meurtries les coups de lanterne de ses geôliers.

Insensiblement, la terreur qui s'était emparée d'Angèle, se dissipait et faisait place à une sorte de pitié pour tant d'infortune. Même par instant l'émotion donnait à sa chair un frisson, à ses beaux yeux une larme !...

Inerte, elle s'était laissée tomber sur un siège, et lui, agenouillé devant sa femme, enserrait maintenant ses deux petites mains, furieusement.

Il poursuivit, halant tant, sa lamentable odyssée :

— Je parvins à m'évader en luttant contre mes gardiens... ce qui me rendit un objet de terreur, et me fit passer pour un être redoutable et redouté... Signalé en tous lieux, traqué comme un fauve, je dus, pour échapper aux griffes des limiers

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 20

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

DEUXIÈME PARTIE

V

— Fou ! répéta comme machinalement Angèle.

— Alors on m'enferma dans un lazaret... dans une cage !... où derrière d'épais barreaux, je me tordais et rugissais tout le jour, en proie à de violents accès de fureur, et ma rage s'accroissant de me voir ainsi séquestré, je fus considéré comme un fou dangereux. Toutefois, au milieu de ma folie, j'avais des éclairs de lucidité. Dans ces moments-là... je ne rêvais qu'une chose : m'évader. Cette idée fixe de fuir me poursuivait sans cesse, je résolus de la mettre à exécution coûte que coûte. Après plusieurs tentatives d'évasion infructueuses, je réussis pourtant une nuit à gagner le mur d'enceinte, à un endroit où je savais la surveillance relâchée parce qu'un précipice le bordait de ce côté... Un seul gardien s'opposa à ma fuite... Je m'en débarrassai en le lançant violemment à terre, où il resta étourdi, sinon mort !... puis, escaladant le mur, je me laissai sans hésiter glis-



exacts de cette lettre, mais je vous en garantis le sens.

Le souverain écrivait au journaliste pour lui faire part des inquiétudes que lui causaient les mœurs politiques de la Franco et le danger des indiscrétions relatives aux négociations à engager.

« Un ministre des affaires étrangères rentré dans la vie privée lui disait-il, jettera sans scrupules dans les polémiques des journaux toute l'œuvre de ses prédécesseurs, s'il y voit un avantage pour lui, un dommage pour ses rivaux. Dans ces conditions, il est plus que délicat de faire des ouvertures, et même de répondre à celles qui vous sont faites. »

Avouez qu'Alexandre II vous connaissait mieux que vous ne vous connaissez vous-mêmes, et qu'il voyait de loin, et qu'enfin des incidents, sur lesquels je ne veux pas insister, viennent de donner à cette lettre déjà ancienne une cuisante actualité. X.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Société médicale du Lot

Mercredi a eu lieu, à la mairie de Cahors, la réunion annuelle de la société médicale du Lot. Le soir, un banquet confraternel a réuni ces messieurs à l'hôtel Taillade.

### Instruction primaire

Par arrêté ministériel en date du 30 mars dernier, approuvant une délibération du conseil départemental de l'enseignement primaire, en date du 7 décembre 1893 :

1° Une classe enfantine qui sera annexée à l'école mixte, est créée à Saint-Sulpice ;  
2° L'emploi d'adjoint de l'école de garçons de Labastide-Murat est supprimé.

### MOUVEMENT DU PERSONNEL

Mlle Angéla Lagard, institutrice suppléante à Mezels, (Vayrac), est déléguée, par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 5 avril courant, dans les fonctions d'institutrice stagiaire, chargée de la direction de l'école publique de Saint-Maurice, en remplacement de Mlle Grassetier, décédée.

### Contributions indirectes

M. Perdigal, commis de 1<sup>re</sup> classe à Cahors, est promu commis principal à Laguiolle (Aveyron).  
M. Piboul, commis à Limoges, est nommé à Cahors en remplacement de M. Perdigal.

### Nouvelles militaires

La commission mensuelle de réforme s'est réunie aujourd'hui à l'hôpital de Cahors, sous la présidence de M. le général Combarieu, commandant la 65<sup>e</sup> brigade.

### Inspection de la gendarmerie

M. le lieutenant-colonel commandant la 17<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie passera, aujourd'hui mardi et demain mercredi, l'inspection des brigades de l'arrondissement de Cahors.

lancés à ma poursuite, user de plus de stratagèmes, de subtilités que n'en emploient les Indiens dans leur chasse à l'homme. J'arrivai à Vienne. Un matin que je traversais le Prater, j'eus un éblouissement :

— Tu venais de passer devant moi dans un riche landau qui disparut comme un éclair... j'allais courir, m'élançai, mais mon trouble était si grand que je restai rivé au sol, me demandant si je n'avais pas été halluciné... Oh ! non, c'était toi, bien toi ! Un indéfinissable tressaillement de tout mon être me le disait assez ! Depuis ce moment, je restai des journées entières à l'attendre, à te guetter ainsi qu'un chasseur guettait sa proie. Enfin, j'eus le bonheur, à quelque temps de là, de te revoir... Tu te promenais seule, à pied, dans une allée déserte... C'était l'instant que je désirais si ardemment. Je m'approchai à pas étouffés et je t'appelai...

— Ah ! c'était donc vous... vous !... exclama Angèle.

Le pauvre homme reprit, comme s'excusant :  
— Mon aspect te fit peur... Croyant sans doute avoir affaire à un vagabond mal intentionné, tu répondis à mon appel par un cri strident de terreur folle... et des gardes du parc accourant aussitôt, je pris la fuite pendant que tu regagnais la voiture qui t'emportait rapidement.

— Elle ne m'a pas reconnu, pensai-je, peut-être qu'un autre jour je serai plus heureux ? Hélas ! vainement j'ai tendis que tu revinsses au Prater... Tu ne reparus plus. Alors je repris mes courses à travers le monde, décidé à succomber à la peine si je ne te retrouvais pas ! Il y a un mois que je suis à Londres... où à force d'habileté,

### Ponts et chaussées

Par arrêté préfectoral, pris sur les propositions de M. l'ingénieur en chef du département :

M. Combas, conducteur des ponts et chaussées, actuellement chargé du service de la subdivision cantonale de Livernon, est chargé du service de la subdivision cantonale de Cajare, en remplacement de M. le conducteur Lafargue, décédé.

### Bourses des Lycées et Collèges

Jeudi dernier ont eu lieu au lycée de Cahors les examens pour les bourses dans les lycées et collèges. Quarante-six candidats se sont présentés, dix-sept ont été définitivement reçus.

Ce sont, par série et par ordre alphabétique :  
Enseignement classique. — Première série : Henri-Antoine-Georges Couderc, élève de M. Sauzel, professeur de 7<sup>e</sup> au lycée Gambetta ; Albert Echès, élève de M. Anglarès, professeur de 6<sup>e</sup> au lycée Gambetta ; Marcel-Jean-Blaise Labro, élève de M. Sauzel, professeur de 7<sup>e</sup> au lycée Gambetta ; Eugène Martrès, élève de M. Balagayrie, directeur de l'école publique de Gramat ; Jean-Baptiste-Alexandre-Camille Poujade, élève de M. Talayssac, instituteur à Saint-Denis-Catus.

Deuxième série : Sylvain-Pierre-Cousy, élève de M. Anglarès, professeur de 6<sup>e</sup> au lycée Gambetta.

Troisième série : Amédée-Augustin-Jean-Marie Jardel, élève de M. Gauthier, professeur de cinquième au lycée Gambetta ;

Cinquième série : Jean-Pierre-Louis-Léopold Lades, élève de M. Pradel, professeur de troisième au lycée Gambetta.

Enseignement moderne. — Première série : Georges-Sylvain Bonaure, élève de M. Bonaure, instituteur à Larroque-des-Arcs ; Gaston-Jean Carriol, élève de M. Vidal, directeur de l'école du Vieux-Palais à Cahors ; Jules-Léon Conquet, élève de M. Marlas, directeur de l'école de la rue du Lycée à Cahors ; Georges-Léon Mignat, élève de M. Léon Balagayrie, instituteur public à Marcilhac-sur-Lot ; Auguste-Salvy Pomiès, élève du lycée Gambetta ; Emile Trioullier, élève de M. Vidal, directeur de l'école du Vieux-Palais à Cahors ; Jean-Pierre Grelet, élève de M. Marlas, directeur de l'école de la rue du Lycée à Cahors.

Deuxième série. — Urbain Breil, élève du Lycée Gambetta ; Jacques-Gaston Vaissière, élève de M. Frayssi, directeur de l'école supérieure de Montcuq.

### Exposition des Beaux-Arts

La commission des Beaux-Arts adresse la lettre suivante aux artistes :

A l'occasion du Concours régional, des expositions industrielle, agricole, horticole, scolaire et du grand concours musical organisés par la municipalité de la ville de Cahors, du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet prochain, aura lieu, à la même époque une exposition des *Beaux-Arts*, à laquelle nous serions heureux de voir figurer quelques-uns de vos travaux ; aussi espérons-nous que vous réserverez bon accueil à notre invitation et que nous aurons la satisfaction de vous compter au nombre des exposants.

Recevez, etc.

Le président du comité d'organisation,  
DELPORTE, conseiller général.

Le vice-président,  
RODOLOSSE, architecte.

Le secrétaire général,  
CALMON, conservateur du Musée.

J'ai réussi à passer entre les mailles des filets que me tend la police... qui, je le sais, me recherche !... oui, me recherche, pour m'enfermer et me torturer encore ? Oh ! qu'ils viennent donc ! s'écria-t-il d'un air de défi, en se redressant brusquement, crispant ses deux poings musculeux comme si ses ennemis eussent été en sa présence.

Mais se calmant aussitôt :  
— Je me suis réfugié dans Hyde-Park où, grâce à ses bois touffus, on n'a pu me découvrir. C'est là que je te revis dernièrement... Tu étais alors accompagné d'un homme... Quel était cet homme et pourquoi était-il auprès de toi ? La jalousie me mordit au cœur et me fit monter le sang aux yeux. Je voyais rouge. J'étais sur le point de me jeter sur vous deux et de vous braver entre mes mains... quand le hasard vint donner une réponse à ma question... Protégé par un massif d'arbustes, j'entendis quelques-uns gens parler de toi. L'un d'eux raconta une légende étrange, de laquelle je ne retins qu'un fait, c'est que tu n'étais rien pour cet homme, rien qu'un être idéal, qu'enfin tu n'étais pas sa maîtresse !... Cela me soulagea d'un poids énorme. On disait cet inconnu immensément riche, et je compris que c'était pour jouir de son opulence que tu avais accepté d'être sa compagne, car je me souvenais de tes goûts d'autrefois... Mais tu dois être lasse maintenant de cette folle existence ? Ce n'était qu'une fièvre passagère aujourd'hui calmée, n'est-ce pas ?

— Eh bien ! écoute, Angèle : trompant toute surveillance et après mille difficultés, je suis parvenu à me glisser jusqu'à toi. Cet hôtel est silen-

### Membres,

CANGARDEL, bibliothécaire,  
COMBARIEU, archiviste départemental,  
Docteur CLARY,  
GREIL, négociant.

### RÈGLEMENT

Article premier. — Une exposition des Beaux-Arts, comprenant la peinture, la sculpture, la gravure et le dessin, s'ouvrira à Cahors, du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet prochain. Sa durée pourra être réduite ou prolongée sans que les exposants prévenus de ce fait puissent formuler aucune réclamation.

Art. 2. — Les ouvrages envoyés devront être remis à domicile en port payé à l'adresse de M. Eugène PAUTARD, commissaire général de l'exposition de Cahors (Lot), à l'Hôtel-de-Ville. Les colis devront être vissés et non cloués, ils devront porter, en lettres très lisibles, le nom et l'adresse de l'expéditeur et être expédiés de façon à arriver du 1<sup>er</sup> avril au 20 mai, dernier délai ; passé cette date, ils seront refusés.

Art. 3. — Un jury d'examen prononcera l'admission ou le rejet des ouvrages présentés. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la clôture de l'exposition. Chaque artiste ne pourra envoyer que quatre œuvres du même genre. Les tableaux ne devront pas mesurer plus de deux mètres sur leur plus grand côté, cadre compris. Chaque envoi de sculpture ne devra pas dépasser comme poids 150 kilos emballage compris.

Art. 4. — Après la clôture de l'exposition, les œuvres invendues seront retournées à chaque expéditeur. Les démarches seront faites auprès des compagnies de chemins de fer français pour obtenir le retour en franchise des envois faits en petite vitesse et qui reviendront par la même voie et par la même gare expéditrice à leur expéditeur. Les autres seront expédiés en dû.

Art. 5. — Une surveillance rigoureuse sera organisée par la direction, qui contractera une assurance contre l'incendie. Toutefois, elle ne garantit pas les risques de retour et d'emballage ; elle décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, d'incendie ou de toute autre cause amenant la disparition, la détérioration ou la soustraction des œuvres envoyées.

Art. 6. — Il sera prélevé par la direction de l'exposition une commission de 10 0/0 sur la vente des œuvres exposées.

Art. 7. — Il sera décerné par un jury compétent des récompenses qui consisteront en :

- Diplôme de prix d'honneur.
- de médaille d'or.
- de médaille d'argent.
- de médaille de bronze.

Les artistes récompensés au Salon parisien ne concourront pas pour les récompenses.

Art. 8. — Messieurs les artistes sont prévenus qu'aucun envoi ne sera reçu si la notice d'exposant n'est pas parvenue préalablement au commissariat général.

Art. 9. — Il ne pourra être dérogé aux précédents articles qu'exceptionnellement et par autorisation spéciale.

### Epidémies

On nous signale de nombreux cas de grippe ou d'influenza à Gourdon et dans les environs ; un de ces cas a eu un dénouement fatal à St-Germain. Nous apprenons en effet, que l'adjoint au maire de cette commune, M. Coulon Marc, âgé de 65 ans, a succombé lundi matin, des suites de l'influenza, après 7 à 8 jours de maladie.

M. Coulon, était généralement estimé de ses concitoyens ; il possédait l'écharpe d'adjoint depuis une quinzaine d'années.

ciens, personne ne m'y a vu pénétrer. Viens, viens, viens, fuyons tous deux, partons loin, bien loin, au bout du monde, veux-tu ? Je t'entourerai de tant d'amour je te donnerai tant de bonheur que tu ne te souviendras plus de ces deux années que nous rayerons de notre existence. Puis l'image de notre Jeanne... ce chérubin qui nous voit d'en haut, sera sans cesse entre nous, sans cesse nous parlerons d'elle, nous nous rappellerons sa grâce enfantine, son gai babil, quand, ses deux petits bras entourant notre cou, elle nous gazouillait de si gentilles choses !...

Au gèle, dominée, subjuguée par cette voix vibrante, qui faisait passer en elle tant de sentiments divers, sous l'empire d'une poignante émotion causée par le souvenir de sa petite Jeanne qu'avait si éloquentement évoqué Pierre, sentait ses forces l'abandonner invinciblement.

Pierre l'enlaçait déjà fortement dans ses bras nerveux et l'attirait pas à pas vers la porte, se disposant à la ravir ainsi qu'un voleur son trésor.

Soudain la voix du duc résonna dans le vestibule.

— Angèle ! Angèle ! appelait Harris, ouvrez-moi, je vous prie !

Il sembla alors à la jeune femme qu'elle sortait d'un rêve.

D'un geste brusque elle se dégagea de l'étreinte du fou ; puis elle passa la main sur son front, cherchant à s'orienter.

(A suivre).

Le Tapioca Rils donne les meilleurs potages.

## Chemins de fer économiques DU LOT

Une des questions les plus importantes présentée au Conseil général à la session d'avril, a été celle des *Chemins de fer économiques*.

Depuis longtemps déjà on s'occupe de l'établissement de la ligne de chemins de fer à voie étroite de Castelfranc à Bretenoux, mais la question n'a réellement pris corps qu'à la session dernière.

Deux documents sérieux ont été présentés. L'un par M. L. Pons, Préfet du Lot qui a étudié à fond cette importante question ; l'autre par M. L. Pons, qui demande la concession de ces chemins de fer économiques et en démontre tous les avantages.

Nous croyons devoir publier ces intéressants rapports. Ils mettront nos lecteurs au courant d'un projet dont se préoccupent, depuis longtemps, nos honorables conseillers généraux, dans l'intérêt de certaines parties du département encore dépourvues de voies rapides de communication.

### Rapport de M. le Préfet du Lot

MESSIEURS,

Dans sa séance du 14 septembre dernier, le Conseil général a pris la résolution suivante en ce qui touche la question des tramways. Il a décidé « qu'il sera provoqué des offres de concession pour la construction et l'exploitation de tout ou partie de la ligne de chemin de fer, à voie de 0<sup>m</sup>60, projetée entre Castelfranc et Bretenoux, sous cette double condition que le concessionnaire devrait lui-même pourvoir à tous les frais d'études de ladite ligne, et que le département lui fournirait une garantie d'intérêt ne dépassant, dans aucun cas, 1,250 fr. par kilomètre. »

La pensée du Conseil général est bien claire.

Soit qu'il ait entendu calculer cette garantie à raison de 5 0/0 sur un coût kilométrique maximum de 25,000 fr., ou bien en surélevant légèrement ce maximum, à raison d'un taux moins élevé, en harmonie avec les nouvelles modifications qui vont être incessamment apportées à la loi du 11 juin 1880, et qui abaisseront vraisemblablement ce taux à 4 1/2 0/0, l'Assemblée départementale a entendu dire très nettement qu'en aucun cas, aussi bien en cas d'insuffisance du produit brut pour couvrir les dépenses d'exploitation, qu'en vue d'assurer l'intérêt annuel du capital de premier établissement et son amortissement pendant toute la durée de la concession, ses sacrifices ne pourraient dépasser la somme de 1,250 fr. par kilomètre. Il reste également entendu que la subvention ainsi libellée, à fournir par le département, comprend à la fois ses ressources propres et la part que l'Etat, les communes ou les particuliers intéressés peuvent lui assurer.

Je ne connais pas encore à cette heure, le nouveau texte que le gouvernement propose à cet égard dans le projet de loi qu'il vient de déposer à la Chambre, mais s'il est exact que le taux de l'intérêt du capital de premier établissement, amortissement compris, doive être à l'avenir fixé à 4,50 0/0 (3,75 pour l'intérêt simple et 0,75 pour l'amortissement), le département peut espérer obtenir de l'Etat, comme maximum de subvention, la moitié dudit intérêt, ou tout au moins une somme fixe de 500 fr. par kilomètre.

Il resterait, par suite, à la charge réelle du département, une annuité maxima de 750 fr. Mais, si l'on considère que dans une œuvre de ce genre, qui se lie si intimement à la voirie rurale et au développement de la production agricole, le concours des communes intéressées s'impose, sauf à elles à obtenir des subventions particulières, l'on est amené à mettre à leur charge le cinquième (20 0/0) de l'annuité totale, soit 250 fr. par kilomètre, et à ramener l'annuité départementale à la somme de 500 fr., égale à la subvention de l'Etat, qui serait directement payée au département.

En ce qui touche l'exploitation, rien n'est encore déterminé, mais il est bien clair qu'il y a là aussi des précautions à prendre, et des stipulations précises à arrêter vis-à-vis des concessionnaires éventuels. Il faut d'abord poser comme premier axiôme, que la subvention du département afférente au capital de construction, cessera d'être payée si l'exploitation vient à cesser.

C'est pour assurer l'exploitation que cette subvention est fournie, et il est naturel qu'elle suive le sort de l'exploitation. Dans ces conditions, le concessionnaire ne pourra pas se servir de la garantie du département pour se faire avancer par des actionnaires le bénéfice qu'il peut réaliser sur la fourniture des rails et du matériel, et il n'aura aucun intérêt à construire, s'il ne veut pas sérieusement exploiter ; s'il cessait d'exploiter, le département conserverait ses annuités pour subventionner une autre exploitation.

Si l'exploitation d'une ligne doit être tellement désastreuse qu'on ne trouve pas de concessionnaire disposé à l'entreprendre dans des conditions compatibles avec les sacrifices immédiatement avouables aux contribuables de tout le départe-



ment, mieux vaut renoncer à l'opération ou la restreindre à des proportions plus modestes. C'est une question d'honnêteté, et il n'a été commis sur ce terrain que trop d'imprudences financières.

Les précautions relatives à l'exploitation peuvent du reste encore être complétées par des dispositions que semble devoir assurer la nouvelle législation, touchant la fixation du capital-actions et du capital obligations à émettre, interdisant l'émission d'obligations avant l'achèvement de la construction, prescrivant la constitution d'un fonds de réserve spécial pour le renouvellement de la voie et du matériel, avant toute distribution de dividende.

Il y a lieu de remarquer, d'autre part, que les frais d'exploitation ne doivent nécessiter aucune subvention spéciale. Le concessionnaire doit assurer l'exploitation à ses risques et périls.

La garantie du département, telle qu'elle est limitée à un maximum de 1,250 fr. par kilomètre, devant servir toutefois à couvrir, dans une certaine mesure, les insuffisances de recettes en même temps qu'à gager le capital de premier établissement, il est nécessaire de déterminer un maximum de frais d'exploitation.

Il y a bien des formules à cet égard, mais celle qui est généralement adoptée comme moyenne est représentée par l'expression  $F = 1,800 + 1/3 R$ . Si nous l'appliquons au cas où les recettes brutes annuelles atteindraient 2,700 fr. par kilomètre, comme cela peut se produire pour l'ensemble de la ligne projetée, les produits seront absorbés par les frais d'exploitation et la garantie sera due tout entière comme au-dessous de ce chiffre d'ailleurs. Si le produit s'élève au contraire au-dessus de ces frais et atteint par exemple toute l'amplitude de la garantie, le département, comme l'Etat ou les communes intéressées, n'auront rien à payer.

Je crois qu'il n'y a pas lieu de rechercher dans l'espèce, un partage quelconque du produit net entre le concédant et les concessionnaires, lorsque ce produit net dépassera la recette brute, fixée à 2,700 fr., du montant de la garantie toute entière. Il n'est pas probable en effet que dans l'ensemble de la ligne, la recette brute s'élève au-dessus de 4,000 fr. par kilomètre, sauf peut-être exceptionnellement pour la section de Bretenoux à St-Céré. La question pourrait être examinée à ce dernier point de vue, si la concession était limitée à cette section seule.

En résumé, si l'on fait état de l'annuité maxima du département, calculée sur un coût kilométrique de 25,000 fr. et du maximum des frais d'exploitation calculé suivant la formule indiquée plus haut, il est facile de voir que pour rémunérer à 5 0/0 (intérêts et amortissement), le capital de premier établissement et subvenir en même temps à l'entretien et à l'exploitation, il faudrait une recette brute de 4,000 fr. en chiffres ronds (exactement 3,950 fr.). Si le coût kilométrique était de 35,000 fr., la formule d'exploitation restant la même, la recette brute devrait être de 4,450 fr., soit une augmentation éventuelle de 500 fr. pour la garantie.

Est-il possible d'atteindre cette recette brute, soit 4,000 à 4,500 fr., pour l'ensemble de la ligne projetée ou pour ses diverses sections? Et dans le cas de la négative, faut-il abandonner tout projet de ce genre? C'est la première question qui se pose.

Les ressources du département permettent-elles d'autre part, de l'entreprendre, même au cas le plus favorable, en tout ou en partie? C'est le second point que nous aurons à examiner.

I. — Un certain nombre d'économistes et de publicistes partagent en général l'opinion que dans l'état actuel de nos finances, on ne devrait absolument commencer aucune ligne jouissant d'une garantie d'intérêt. C'est aller peut-être un peu loin. Il y a un intérêt social à ne pas laisser en dehors du mouvement de la civilisation et des échanges les parties, jusqu'ici déshéritées, du territoire au point de vue des moyens de transport. Tout le réseau secondaire n'aurait pu assurément être construit avec de pareilles prémisses. La vérité est, je le crois, entre les deux extrêmes, comme au surplus dans la plupart des questions. En premier lieu, on ne devrait pas faire de ligne d'intérêt local dont les recettes ne puissent dépasser d'au moins 20 0/0 les dépenses d'une sage et économique exploitation; car, si l'on peut consentir au sacrifice bien défini d'une partie plus ou moins grande de l'intérêt du capital de premier établissement, en l'amortissant dans un nombre d'années qui n'excède pas les prévisions humaines, par exemple deux générations ou cinquante années, on n'a pas le droit de grever l'avenir d'une charge perpétuelle et dont le caractère aléatoire rendrait impossible l'établissement des budgets départementaux.

(A suivre).

**Le Canal des Deux-Mers**

La Société nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du canal des Deux-Mers, vient d'entrer dans la phase décisive de son existence. D'une part, le concours ouvert entre les ingénieurs français pour le dépôt des projets destinés à l'exécution du canal vient d'être clôturé; et avant qu'il soit longtemps, un jury réunissant toutes les conditions de compétence et d'impartialité, sera mis résolument à l'œuvre.

D'autre part, une première résolution a été prise par une délégation de la Chambre des députés où affluent, depuis de longs mois, des pétitions émanant de tous les points du territoire français, et réclamant des pouvoirs publics la prompte réalisation de cette grandiose conception dont le principe, il est permis de l'affirmer, se trouve aujourd'hui placé au-dessus de toute discussion.

En effet, la troisième commission des pétitions de la Chambre des députés, présidée par M. le prince de Broglie, a adopté les conclusions d'un rapport de M. Gacon, député de l'Allier, relatif aux pétitions dont nous venons de parler. Après des considérations, qui n'ont pas besoin d'être soulignées et qui, dans leur laconisme parlementaire, en disent plus que de longs discours, l'honorable député de l'Allier conclut en proposant le renvoi des pétitions au ministre des travaux publics et en invitant le même ministre à désigner le jury pour le concours ouvert par la Société nationale entre les ingénieurs français. Le rapport a été adopté aussitôt par la Commission et le fait est significatif, capital, pour être plus exact, lorsque l'on sait que ce n'est point sans des motifs de tout premier ordre que la Commission parlementaire des pétitions prend la résolution d'adresser une ou des pétitions, dont elle est saisie aux ministres compétents. Il est vrai que c'était bien le cas cette fois.

**Recette Municipale de Cahors**

Cours de la Chartreuse, n° 7.

**AVIS**

Remboursement intégral de l'emprunt d'un million contracté en 1893

Tous les porteurs des Obligations de l'emprunt ci-dessus relaté sont informés que, conformément à la délibération du Conseil municipal, en date du 29 Août 1893 et à la loi du 30 Décembre 1893, ils seront intégralement remboursés le 16 Avril 1894 (le 15 Avril étant un Dimanche) et que les intérêts des dites obligations cessent à partir du 15 Avril prochain.

Afin d'éviter des retards dans les opérations de remboursement et pour permettre la vérification indispensable de leurs titres, MM. les Obligataires sont invités à les faire viser par le sousigné, à partir du 5 Avril, et 48 heures au moins avant le 16.

Vu la cessation du paiement d'intérêts à partir du 15 Avril, MM. les Obligataires sont invités à présenter leurs titres au remboursement dans le courant du mois d'Avril, passé lequel, le montant en serait déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour être remboursés de l'intégralité de leur montant, les Obligations doivent être munies de tous leurs coupons non échus, y compris le coupon n° 18 : les coupons n° 17 et autres échus au 15 Avril ou antérieurement feront l'objet d'un bordereau distinct.

Cahors, le 18 Janvier 1894.

Le Receveur Municipal.

Signé : CASTAGNE.

Vu par nous, Maire de Cahors, Signé : J.-H. COSTES

Le bureau sera ouvert le 16 Avril de 10 heures du matin à quatre heures du soir, et les autres jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 du soir.

**Tentative d'assassinat et suicide**

Il y a quelque temps, un procès avait eu lieu entre M. Dessus, propriétaire à la Besse, commune d'Uzerche, et son fermier, Pierre Régnaç, âgé de 53 ans, cultivateur à Chastaing, commune de Condat.

A la suite de ce procès, Régnaç devant quitter le bien de Dessus, en avait éprouvé un vif ressentiment contre ce dernier.

Propriétaire et fermier se sont rencontrés à Uzerche; après une courte discussion Régnaç sortit un revolver de sa poche et fit feu sur Dessus qui, fort heureusement, ne fut que très légèrement blessé à la joue gauche.

Régnaç prit aussitôt la fuite et se rendit dans le cimetière de Solon-la-Tour où il se suicida en se tirant un coup de fusil sous le menton. La poudre ayant mis le feu à ses vêtements, le corps de Régnaç était à moitié carbonisé lorsqu'on l'a retrouvé.

**Souillac**

La municipalité de Souillac organise un banquet départemental pour le dimanche 22 avril prochain, sous la présidence de M. de Verninac, sénateur.

**Gourdon**

Sommes-nous, dit le Gourdonnais, de nouveau menacés de l'influenza? De nombreuses indispositions, ne présentant à vrai dire aucun caractère grave, se sont manifestées dans plusieurs familles de la ville et menacent de s'étendre. Espérons que, contrairement à l'année 1890, cette maladie conservera sa bénignité.

**Le Bastit**

Le 1<sup>er</sup> avril, un incendie dû, l'on suppose à l'imprudence de deux jeunes enfants, a détruit une maison appartenant au sieur Garrigues, cultivateur au Bastit. Garrigues n'est pas assuré.

**Vayrac**

Le 4, la gendarmerie de Vayrac a été appelée à constater le suicide, à l'aide d'une arme à feu, du nommé T... 27 ans, domicilié à Strenquels. Cette funeste détermination est attribuée à un désespoir d'amour.

**A propos de cailles**

Monsieur le directeur,

Nous recevons d'intéressants détails à propos de l'interdiction de la vente des cailles du Soudan :

Vous paraissez supposer que nos ministres ayant commis la gaffe de supprimer la vente des cailles du Soudan (connues sous le nom de cailles de cage), auraient abrogé officieusement la circulaire de 1892 et laisseraient de nouveau pénétrer en France ces succulents oiseaux!

Tranquillisez-vous! 75,000 cailles signalées sur le Sénégal, ont traversé Paris ces jours derniers, dûment plombées par la douane, pour aller s'engraisser en Angleterre précédées par de centaines de mille autres.

Et comme, malgré l'interdiction en France, les chasseurs du Soudan en prennent tout autant, ce qui rend absolument illusoire les soi-disant préservatifs de la circulaire de 92, messieurs les Anglais profiteront de la surabondance de marchandise et paieront la caille six ou huit pences au lieu d'un schelling.

Ce doit être un Anglais qui a soufflé cette riche idée dans l'oreille d'un sous-ministre!

Résumé :

Les douanes françaises perdent annuellement, par suite de cette stupidité, 8 à 10,000 francs, l'octroi de Paris 30 à 40,000 francs (75 fr. les 100 kilos) et les commerçants autant.

Je ne parle pas des ouvriers de toute espèce, que nécessitait ce commerce.

Et dire que du haut en bas de l'administration, que l'Europe ne nous envie pas, c'est la même chose.

Recevez, etc., etc.

Un qui connaît la question.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Mercrèdi 11 avril 1894

La Tournée Jules RIVEY donnera une seule Représentation de l'immortel succès :

**MONTE-CRISTO**

Drame en 2 Parties, 5 Actes et 9 Tableaux De MM. Alexandre Dumas et A. Maquet

**FAITS DIVERS**

**L'explosion du restaurant Foyot**

La police a quelque raison de croire qu'elle a mis la main sur l'auteur de l'attentat de la rue de Condé.

Sur la dénonciation d'une femme B..., qui tient un hôtel et un débit de vins rue Sainte-Marguerite, M. Le Jaïn, commissaire de police, a procédé dimanche soir, vers huit heures, à l'arrestation d'un courtier de commerce Henri-Jean B...

Henri B..., né à Bordeaux, et âgé de 26 ans, demeure rue Laplace, près du Panthéon. Il avait déclaré à Mme B... qu'il était l'auteur de l'attentat du restaurant Foyot; mais devant M. Le Jaïn, il a nié énergiquement toute participation à ce crime.

Cependant, pressé de questions, ses réponses ont été si embarrassées que le commissaire de police l'a gardé à la disposition de la justice.

M. Anquetil, juge d'instruction, mandé en toute hâte au Parquet, va procéder à l'interrogatoire de cet individu.

**Le roman d'un sous-officier**

Le conseil de guerre du XV<sup>e</sup> corps, siégeant au fort St-Nicolas, à Marseille, a eu à juger, ces jours derniers, une affaire aussi curieuse que rare et qui avait attiré dans le local exigu du bastion où siège ce tribunal militaire, une affluente inusitée.

Le prévenu, qui n'est pas ordinaire, est un ancien maréchal des logis chef d'un régiment d'artillerie du XV<sup>e</sup> corps qui, en 1884, cédant à de mauvais conseil et entraîné sur une pente fatale, commit des faux en matière d'administration militaire qui lui valurent une condamnation par contumace, par le conseil de guerre de Marseille, à 20 ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à 20 ans de surveillance. Affolé, au moment où sa faute avait été découverte il avait fui en Espagne. Peu de jours après, sa famille restituait la somme détournée. D'Espagne, le sous-officier alla en Suisse et, au bout de quelque temps, il se présenta à la sous-intendance d'Annecy, se disant sujet suisse, et contracta un engagement dans la légion étrangère. On le dirigea en Algérie.

A partir de ce moment, cet homme, que ses instincts d'honnêteté avaient repris, entreprit de se réhabiliter moralement, à ses yeux du moins. Il demanda à partir comme simple soldat pour le Tonkin, se montre en toutes circonstances le modèle des hommes de son corps, se bat comme un lion, reçoit les galons de caporal et, à la suite d'une action d'éclat, est porté à l'ordre du jour de l'armée pour être entré le premier, sous la grêle des balles ennemies, dans le port de Bin-Lu, défendu par 300 Chinois. Nommé sergent, il fut blessé à deux reprises. Nommé sergent-major et adjudant, reçut la médaille du Tonkin et de l'Annam. En 1890, il rentra, en Algérie où il continua à se montrer serviteur dévoué du pays.

Mais cette situation lui pesait. C'est alors qu'il vint déclarer sa véritable identité à ses chefs et réclamer sa réhabilitation complète. Et c'est dans ces conditions qu'il comparait devant le conseil de guerre présidé par M. le lieutenant-colonel Privat, du 142<sup>e</sup> de ligne.

Camuset, c'est le nom de l'adjudant, conserve une attitude très repentante pendant tous les débats. Ses chefs viennent rendre hommage à sa valeureuse conduite et à ses faits d'armes, tandis que le prévenu pleure à chaudes larmes.

Le réquisitoire du commissaire du gouvernement est inspiré par une grande bienveillance. Aussi M<sup>e</sup> Demange a-t-il une tâche facile. Il prononce, néanmoins, une plaidoie très émouvante et obtient l'acquiescement de l'adjudant Camuset. Ce verdict produit une très bonne impression.

**Epidémie de volailles**

Dans nos campagnes, il règne actuellement, une épidémie sur la volaille.

Poules et poulets meurent comme mouches.

A ce propos, on nous recommande un traitement qui, paraît-il, donne les meilleurs résultats. Le voici : faire dissoudre du bi-carbonate de soude dans de l'eau et préparer avec cette eau une pâte dont on nourrit la volaille pendant quelques jours.

**Le comblé du progrès**

Les quatre grands problèmes scientifiques et économiques dont la solution s'impose d'après un savant anglais, M. Elsdale, solution qu'il entrevoit certaine et prochaine dans un article de la Contemporary Review, seraient les suivants :

1<sup>o</sup> La conquête de l'air par la locomotion aérienne; 2<sup>o</sup> la diminution de la résistance de l'air à la vitesse des navires; 3<sup>o</sup> l'utilisation directe du charbon pour la production de l'électricité (découverte indispensable aux deux conquêtes précédentes); l'adaptation de l'appareil digestif de l'homme à l'assimilation des végétaux qui servent d'aliments aux animaux...

De telle sorte, selon le savant anglais, que le progrès qui bientôt, — dès le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, à l'en croire, — aura assuré la pleine domination de notre espèce sur les forces de la nature, consistera pour nous, à être devenus aptes à manger du foin! Bien obligés!

L'amaigrissement est un signe certain qu'on ne retire pas de l'alimentation tout le bénéfice qu'on serait en droit d'en attendre; l'organisme étant alors obligé d'emprunter à lui-même ce qui lui manque. Dans ce cas, il faut recourir sans hésiter à un réconfortant qui arrête la déperdition des forces et rétablit l'équilibre.

Ce réconfortant est l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Par son usage, certaines personnes ont gagné en poids jusqu'à une livre par jour et les muscles qui sont ainsi reconstitués sont fermes, sains et robustes.

L'Emulsion Scott se vend dans toutes les pharmacies et 2, place Vendôme, Paris.

Les personnes habituellement constipées, qui ont des maux de tête, des étourdissements et des vertiges se guériront rapidement en prenant chaque jour une cuillerée à café de Tisane Dussolin. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne savent comment se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes, grippe, influenza, etc. Rien de plus facile cependant que de prendre deux capsules Guyot à chaque repas et quelques morceaux de pâte Regnaud dans l'interval, lorsque le chatouillement de la gorge, précurseur de la toux, se fait sentir. Ces médicaments remplacent supérieurement les tisanes, les potions, les pastilles, etc., préconisées autrefois contre ces maladies. S'assurer que chaque flacon de capsules Guyot porte l'adresse, Paris, 19, r. Jacob.

**BULLETIN FINANCIER**

Notre marché est toujours faible. Le 3 0/0 s'échange à 99.15, 99.20. Le 3 1/2 varie entre 106.90 et 106.67. L'Italien vaut 76.45. L'Extérieure Espagnole a une tendance à la baisse, elle cote 66 1/8. Le Portugais cote 22 3/5. Le Turc s'échange à 23.51. Le plus grand calme règne toujours sur les fonds russes. Tous les établissements de crédit subissent une certaine baisse. Le Foncier fait 955. Le Crédit Lyonnais cote 740. Les chemins de fer ont peu de transactions et se ressentent également de la faiblesse du marché.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Ansermet) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que le *mandat* soit fait au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

Bibliographie

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publié dans son numéro du 5 avril 1894 : Les machines agricoles au concours général. — La marine anglaise. — De la respiration artificielle. — Tribune des Inventeurs. — Machine à écosser les petits pois. — Tente roulante. — Guide de l'inventeur à l'étranger. — Inventions communiquées. — Le transport du pétrole. — Ustensiles de cuisine en aluminium. — Nouvelles plaques d'accumulateurs. — Eclairage électrique du canal de la mer du Nord. — Nouveau procédé de soudage. — Cours professionnels : Tournage du bois. — Bicyclette « Colunbia ». — Quadricycle de sauvetage. — Enseignement photographique. — Nouveau réducteur pour négatifs. — La France en Afrique. — Commerce extérieur de la France. — Triage des graines de semence. — Le crédit agricole. — Evaluation des récoltes. — Concours régionaux agricoles. — Un champignon parasite du criquet pèlerin. — Faune ichtyologique de Bornéo. — Revue générale des publications étrangères. — Liste des brevets français. Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr. Un numéro, 0 fr. 75. Abonnement d'essai de trois mois, 3 fr.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contiennent chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup> 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

VELOUTINE CH. FAY, POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS Se défier des Imitations et Contrefaçons Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875

PÂTISSERIE NOUVELLE

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'inaugurer une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac. On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc. Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens. Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

CAPSULES DE Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme. DÉPOT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun. PARIS

La Foncière COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Autorisée par décret du Gouvernement Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE

Ces Assurances dans les 80% BÉNÉFICES donnent droit à une PARTICIPATION de la Compagnie

Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à MM. Bomyssan, à Gramat; Laval, à Vayrac, agents généraux.

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>ie</sup> à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.

Dépôt : Toutes Pharmacies.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été. Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés. M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

PURGATIFS et DÉPURATIFS ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc. TRES CONTREFAITS ET IMITÉS SOUS D'AUTRES NOMS

Exiger les VÉRITABLES

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur FRANCK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

Vignes Américaines

Greffés-soudés 1<sup>er</sup> choix, 100 f. le mille. Riparias gloire, Solonis, Rupestris, Clintons, 30 fr. le mille.

Grande quantité de boutures et de racinés de toutes variétés à la vente.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.